

Lancement du processus de la transition :

Une Commission Nationale Electorale indépendante en vue

C'est l'un des bâtiments annexes de l'Assemblée Nationale, jadis réservés aux commissions, qui a servi de cadre, à l'ouverture des travaux du comité Interministériel chargé du processus de transition. La cérémonie a été présidée le samedi après midi, par le Premier Ministre, Sidi Mohamed Ould Boubacar, en présence des membres du comité interministériel. Il s'agit des ministres de la Justice, de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la Culture, du secrétaire d'Etat à l'état civil, des secrétaires généraux du CMJD et du gouvernement et du CDHLCPI. Etaient présents également, les membres de la commission technique chargée du processus de transition.

Dans son discours d'ouverture, le Premier ministre a rappelé la mission assignée au comité qui est chargé "d'examiner toutes les questions proposées dans le cadre du référendum constitutionnel telles que définies par le CMJD et de proposer toutes les mesures pouvant garantir la transparence et la crédibilité des différents scrutins". A noter que le comité interministériel doit rendre son rapport final dans un délai de 60 jours à

compter de la date de démarrage de ses travaux. Le rapport final devra faire l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des partis politiques et des organisations de la société civile.

On apprendra ainsi que le Comité interministériel se penchera de la création d'une Commission Nationale électorale indépendante et proposera un calendrier pour les futurs scrutins après bien entendu avoir proposé des mesures pour la révision des listes électorales et



Le PM lors du lancement du comité interministériel

la gestion matérielle des futures élections.

suite en P.3

Cependant, la formule utilisée par le Premier ministre relative à " l'examen de toutes les questions proposées dans le cadre du référendum constitutionnel telles que définies par le CMJD " suppose que le comité Interministériel n'ira pas au-delà des propositions de révisions constitutionnelles déjà faites par les auteurs du coup d'Etat du 03 Août. Ainsi, aucune modification ne sera apportée aux dispositions de la Constitution du 20 juillet 1991 relatives à l'Islam et aux libertés individuelles et collectives. Il sera question, de réduire le nombre de mandats du futur Président de la République, de prévoir une disposition rendant impossible son prolongement et de supprimer l'article 104.

Nouvelle constitution ?

Il y a lieu de souligner cependant que la Constitution du 20 juillet 91, du fait du coup d'Etat du 03 Août, n'existe plus. Par conséquent, du referendum qui aura lieu dans une année, naîtra une nouvelle constitution. En

effet, le Président de la République et le Parlement auxquels la constitution d'avant 03 Août conférait l'initiative de sa révision n'étant plus là -le premier est au Qatar, le second au chômage- le Comité Interministériel va jouer le rôle d'une sorte de pouvoir constituant chargé de soumettre au peuple, une nouvelle Loi Fondamentale. Et pour cette future Loi, les partis politiques semblent se contenter du minimum. Pourtant, à la veille des présidentielles du 07 novembre 2003, le candidat de la coalition pour une alternance pacifique (CAP) Ould Haidalla et certaines formations politiques avaient prévu dans leurs programmes " une réduction des pouvoirs du Président de la République au profit d'un Premier ministre responsable devant le parlement." Il avait été émis aussi, durant la même période, l'idée de la suppression du Sénat, jugé " luxe institutionnel." Autant la situation est propice au rappel de ces propositions, autant les partis poli-

tiques donnent l'impression d'avoir décidé de subir la transition et d'attendre que les militaires leur disent " vous êtes prêts, partez aux élections !" C'est pourquoi d'aucuns pensent que l'agenda des futurs scrutins, les prérogatives et la composition de la future commission nationale électorale indépendante, les mesures pratiques pour la révision des listes électorales qui figureront sur le rapport final du comité interministériel, doivent être abordés en concertation avec les partis politiques. Si cette concertation doit, en effet, consister en un rang devant le bureau du Président du CMJD, on ne doit, raisonnablement, s'attendre à rien de la part des partis politiques. Par contre si les partis arrivent à se réunir et à adresser des propositions concrètes et communes aux nouvelles autorités, ils pourraient laisser leur empreinte sur le rapport final du comité interministériel. Ce cas de figure est cependant fort peu probable. D'abord, parce que certains se sont déjà

inscrits dans une logique de soutien au pouvoir. Ensuite, d'autres n'ont en vue que les élections qu'ils pensent pouvoir remporter. Enfin, avec la pléthore de partis politique-récépissés, quasiment inconnus avant leur passage au palais, il ne sera pas facile de parler d'une même voix. Ainsi, la classe politique continuera à être plus spectatrice qu'actrice de la transition. Et, celle-ci sera, à coup sur, ce que le CMJD voudra qu'elle soit.

Quant à la société civile, elle n'a jamais véritablement joué son rôle de complémentarité, d'arbitre entre les politiques et les citoyens. En 15 ans de processus démocratique, nos ONG et autres associations se sont quasiment toutes préoccupées plus de " chasse aux subventions " que de formations de " conscience citoyennes "

KHALIOU.B.DIAGANA
KHALIOUBI@YAHOO.FR